

SiegCo

SiegCo annonce avoir l'intention de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions Valtech au prix de 12,50 euros par action au cours des prochaines semaines

Bruxelles, le 16 décembre 2016

SiegCo, société de droit belge et actionnaire majoritaire de la société de droit anglais Valtech SE, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, entend déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** »), au cours des prochaines semaines, un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant l'ensemble des actions Valtech encore détenues par le public.

Ce projet d'offre ouvrira à SiegCo la possibilité de mettre en œuvre la procédure de transfert obligatoire à un actionnaire existant (« *compulsory transfer to an existing shareholder* ») prévue par l'article 75 des nouveaux statuts de Valtech SE, conformément au *Companies Act* de 2006, aux termes duquel les actionnaires minoritaires qui n'auraient pas apporté leurs actions à l'offre publique devront les lui vendre au même prix (le « **Transfert Obligatoire** »).

SiegCo remplissant déjà la condition de détention avant le lancement de l'offre publique, avec 84,35% du capital et des droits de vote de la Société, la procédure statutaire de Transfert Obligatoire sera mise en œuvre à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, conformément au droit des sociétés anglais.

Sous réserve des travaux de l'expert indépendant qui a été désigné par Valtech (Ricol Lasteyrie Corporate Finance, représenté par Madame Sonia Bonnet Bernard), le prix qui sera proposé dans le cadre de l'offre et en vue du Transfert Obligatoire sera de 12,50 euros par action.

Il est précisé que le rapport qui sera remis au conseil d'administration de Valtech par l'expert indépendant dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée sera émis sur le fondement conjoint (i) de l'article 261-1 I, 1° du règlement général de l'AMF et (ii) de l'article 75 des statuts de Valtech.

Les termes et conditions de cette offre publique d'achat simplifiée restent conditionnés à la décision de conformité de l'AMF.

Un communiqué complémentaire sera établi et diffusé, en application des dispositions de l'article 231-16 du règlement général de l'AMF, lors du dépôt du projet d'offre publique d'achat simplifiée.

Oddo & Cie agira en tant qu'établissement présentateur et garant de l'offre.

Contact

Mathieu Omnes

ACTUS finance & communication

+33 1 53 67 36 92

momnes@actus.fr